



Le rôle du DELEGUE de Club

« Une personne indispensable »

*Le délégué club que l'on peut appeler également « **commissaire de club** » est par définition la personne chargée de faire le lien entre le club recevant et l'arbitre de la rencontre (arbitre officiel ou arbitre bénévole)*

Le club recevant est chargé de l'organisation de la rencontre (fourniture de la feuille de match, et la police des terrains) Le rôle du délégué est ainsi d'aider le club à remplir cette mission du mieux possible et il se met à la disposition des arbitres.

La présence d'un délégué club est obligatoire. Le délégué doit être inscrit sur la feuille de match (même si un délégué officiel est désigné par le District ou la Ligue)

Validé par le Comité Directeur le 23 août 2019

- Celui-ci est obligatoirement dirigeant (ou licencié) du club recevant
- Il peut être exceptionnellement le « dirigeant accompagnateur » local.
- Accueillir le ou les arbitres dès leur arrivée au stade (1 heure avant la rencontre) et les reconduire au vestiaire.
- Il doit pouvoir être repéré à tout moment, par l'arbitre (port d'un brassard) et reste dans le secteur des bancs de touche.
- Vérifier que les personnes présentes sur les bancs de touche sont bien inscrites sur la feuille de match et prévenir l'arbitre en cas de présence non autorisée sur le banc.
- Se tenir sur le banc de touche réservé aux délégués (ou entre les deux bancs de touche des deux équipes en présence)
- Accompanyer les arbitres lors de la visite du terrain et transmettre au club recevant les éventuels manquements (filets, piquets de coin, traçage ...).
- Prévenir et agir pour la sécurité autour du terrain et pour le respect des arbitres.
- Il tente de régler les conflits et d'apaiser les échauffourées.
- Il donne les consignes pour qu'il n'y ait pas de spectateurs entre la main courante, et les lignes de terrain.
- Il accompagne l'arbitre à la mi-temps et à la fin du match, il veille à ce que l'accès du vestiaire soit dégagé.
- En matière disciplinaire, (arrêt de match, coup ou crachat sur arbitre) il rédige un rapport et l'envoie au District.